

Catalogue des prestations sur ouvrages électriques réalisées

par le gestionnaire du réseau de distribution

REGIE ELECTRICITE des Houches

**aux clients ayant un contrat d'acheminement ou
aux fournisseurs d'électricité pour leurs clients.**

Conditions d'utilisation

Les fiches descriptives des prestations figurant dans ce catalogue sont propriété du Gestionnaire de Réseau de Distribution des Houches (ci-après GRD REH). Les prestations décrites seront proposées par le GRD REH aux clients CARD, aux Fournisseurs d'électricité pour leurs clients et aux Producteurs.

Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait en faire, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité du GRD REH à quelque titre que ce soit.

La réutilisation de tout ou partie de ces informations à toute fin autre que celle indiquée ci-dessus sera considérée comme une utilisation non autorisée, à laquelle le GRD REH pourra donner toutes suites en se fondant sur le non respect du droit de la propriété intellectuelle.

Préambule

Le catalogue est évolutif, notamment pour s'adapter aux besoins des acteurs du marché : Clients, fournisseurs, responsables d'équilibre, producteurs. Les prestations peuvent être demandées directement par le client (contrat CARD) ou par le fournisseur pour le compte du client (contrat GRD-F) ou par le producteur (cas des injections). Certaines d'entre elles peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique.

Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés et la décision du 7 août 2009 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité.
- les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées.

Une option « express » existe sur certaines prestations : elle est proposée en fonction des disponibilités au tableau de charge.

Des frais sont appliqués par le GRD REH dans les cas :

- d'annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée)
- d'intervention non réalisée du fait du fournisseur, du client ou du producteur.

Les principes de facturation

Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des évolutions réglementaires ou législatives.

Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation forfaitaire qui s'ajoute au prix de la prestation.

Des majorations seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées, selon barème standard des coûts de main d'œuvre.

Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit de prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation. Le prix est basé sur les coûts affichés en annexe de la décision du 7 août 2009

Les prix indiqués sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées (7h30 à 12h et 13h30 à 17h00) et jours ouvrés (lundi au vendredi) : des

majorations seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées, selon barème standard des coûts de main d'œuvre. Ils ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers doivent être fournis par le demandeur (ex : fourniture des transformateurs de courant).

Les prix seront révisés en fonction de l'évolution de l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés), dès la publication de ces deux indices au bulletin officiel de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Dans le cas où ces indices viendraient à disparaître, leur seraient substitués immédiatement les indices de remplacement qui seraient mis en place.

Indexation des tarifs :

Soit M le mois anniversaire de la date d'entrée en vigueur des règles tarifaires (1^{er} septembre 2009)
Chaque année N à compter de l'année 2010, les tarifs de ce catalogue de prestations seront ajustés mécaniquement, le 1^{er} jour du mois M, du pourcentage suivant :

$$Z_N = IPCH_N$$

Z_N : pourcentage d'évolution des tarifs en vigueur à compter du 1^{er} jour du mois M de l'année N par rapport à ceux en vigueur le mois précédent.

$IPCH_N$: pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'Indice mensuel des Prix à la Consommation Harmonisés-France sur les 12 derniers mois connus 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois précédents, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 000671193).

Les tarifs ainsi calculés sont arrondis au centime d'euro le plus proche (ou, pour les tarifs annuels, à la valeur divisible par 12 la plus proche)

Les prestations sur devis

Il s'agit des prestations qui n'ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Dans ce cas, les devis sont construits sur la base :

- des coûts standards de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- des prix figurant dans un canevas technique pour les opérations standards,
- des coûts réels pour les cas non prévus au canevas technique.

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement facturées au fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement auprès du client final ou du tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale ...).

Les redevances de location ou d'entretien de comptage sont celles définies dans les textes réglementaires en vigueur¹.

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

Les standards de réalisation

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention fixés par la CRE actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire). Les jours ouvrés vont du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Structure des fiches

Chaque fiche présente les données suivantes :

- **N° de la fiche**

- **Titre** de la fiche et **famille d'appartenance**

La famille d'appartenance regroupe des prestations de même nature.

- **Cible** : précise si le service s'adresse au fournisseur et / ou au client, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés.

C1 = clients CARD

C2 = clients HTA en contrat unique, avec reconstitution des flux par courbe de charge mesurée

C3 = clients HTA en contrat unique, avec reconstitution des flux par courbe de charge profilée

C4 = clients BT > 36 kVA en contrat unique

C5 = clients BT ≤ 36 kVA en contrat unique

¹ Décision ministérielle tarifaire du 05 juin 2009 fixant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- La description

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.

- Les prestations élémentaires comprises

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

- La facturation

Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le service est couvert par le tarif d'acheminement ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis.

Pour les clients sur le marché ouvert, la facturation des services est réalisée sur une facture indépendante de celle de l'acheminement pour le fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client). Pour les clients restés au tarif régulé, certaines prestations sont indiquées sur la facture cyclique, d'autres prestations font l'objet d'une facture indépendante.

Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Il est entendu que les tarifs des prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrées seront l'objet de majorations reflétant les surcoûts générés.

- Standards de réalisation

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est rendu.

Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés.

Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante : celle-ci est proposée en fonction des disponibilités

- Prix

Ils sont indiqués pour des interventions réalisées en jours et heures ouvrés. En dehors de ces heures et de ces jours, les heures de main d'œuvre sont majorées.

Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au client de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

Les options express s'ajoutent au prix de la prestation concernée.

- Clauses restrictives

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives du service.

- Canaux d'accès et de facturation

Indique par quel moyen le client et/ou le fournisseur peut demander la prestation.

- Références contractuelles et réglementaires

Ce paragraphe mentionne les réglementations et lois encadrant le service, et, le cas échéant, les paragraphes concernés des contrats CARD et GRD-F.

Tableau de synthèse des services proposés et des prix

En Euros, en heures ouvrées

NF = non facturé

PRESTATIONS OBLIGATOIRES			C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/Résiliation							
Fiche 100	Code Activité 216	1 ^{ère} mise en service (Suite nouveau raccordement)		3000100 163.22 HT 195.86 TTC			3000105 42.21 HT 50.65 TTC
Fiche 120	Code Activité 215	Mise en service (sur installation existante)		3000120 104.48 HT 125.38 TTC			3000125 11.82 HT 14.18 TTC
Fiche 130	Code Activité 217, 298 et/ou 299	Changement de fournisseur		3000130 NF			
Fiche 135	Code Activité 217	Changement de responsable d'équilibre		3000135 NF			
Fiche 140	Code Activité	Résiliation Soutirage		3000140 124.05 HT 148.86 TTC			3000145 NF
Prestations liées à une modification contractuelle							
Fiche 160	Code Activité 221 et/ou 222, 231 et/ou 232, 298 et/ou 299	Modification de formule tarifaire d'acheminement - avec intervention simple - avec changement d'appareils - sans déplacement		4000160 162.24HT 194.69 TTC 4000161 406.43 HT 487.72 TTC 4000162 17.68 HT 21.22 TTC			
Fiche 170	Code Activité 219, 222, 232, 291, 298, 299	Modification de puissance souscrite - à distance - intervention simple - modif. couplage sur TC existants - changement de TC / HTA - changement de TC / BTA - changement d'appareils		4000170 66.53 HT 79.84 TTC 4000171 66.53 HT 79.84 TTC 4000172 66.53 HT 79.84 TTC 4000173 66.53 HT 79.84 TTC 4000174 66.53 HT 79.84 TTC 4000175 66.53 HT 79.84 TTC			

<p>Fiche 175</p>	<p>Code Activité 222, 232</p>	<p>Modification du dispositif de comptage sans impact sur tarif et puissance souscrite Activation de la sortie TIC Remplacement du compteur par un compteur électronique</p>	<p>4000176 103.18 HT 123.82 TTC 4000176 406.43 HT 487.72 TTC</p>	
<p>Fiche 180</p>	<p>Code Activité 211 223 225 227 229</p>	<p>Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite Modification de puissance seule - cas 1 avec réglage du disjoncteur - cas 2 avec changement disjoncteur - cas 3 avec réglage du disjoncteur et changement de compteur - cas 4 avec changement compteur + disjoncteur - cas 5 passage triphasé à monophasé ou inversement Modification de formule tarifaire seule - cas 1 passage de ST en DT avec changement de compteur - cas 2 passage de DT en ST avec changement de compteur - cas 3-4 passage triphasé à monophasé ou inversement - cas 5 sans intervention - cas 6 avec programmation du compteur Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire Avec réglage appareil de contrôle</p>		<p>4000180 31.82 HT 38.18 TTC 4000181 47.36 HT 56.83 TTC 4000181 47.36 HT 56.83 TTC 4000183 57.28 HT 68.74 TTC 4000184 133.75 HT 160.50 TTC 4000181 47.36 HT 56.83 TTC 4000181 47.36 HT 56.83 TTC 4000184 133.75 HT 160.50 TTC NF 4000180 31.82 HT 38.18 TTC 4000180 31.82 HT 38.18 TTC</p>

		Avec changement compteur ou disjoncteur		4000181 47.36 HT 56.83 TTC
		Avec changement disjoncteur et compteur		4000183 57.28 HT 68.74 TTC
		- cas 3-4 passage triphasé à monophasé ou inversement		4000184 133.75 HT 160.50 TTC
Fiche 185	Code Activité 222, 232	Modification du dispositif de comptage sans impact sur tarif et puissance souscrite		
		Activation de la sortie TIC		3000926 26.65 HT 31.98 TTC
		Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-info du compteur		4000176 67.16 HT 80.59 TTC
		Mise en place d'un système de téléreport des index		Sur devis
		Remplacement du compteur par un compteur communicant AMM		NF
Intervention pour impayés				
Fiche 200	Code Activité 233 235	Réduction de puissance 3000 W		5000201 44.94 HT 53.93 TTC
		Rétablissement	5000202 141.93 HT 170.32 TTC	NF
		Coupure ferme	5000200 121.17 HT 145.40 TTC	5000203 44.94 HT 53.93 TTC
Relevés et index				
Fiche 320	Code Activité 205	Transmission mensuelle des index et puissances atteintes		6000320 NF
Fiche 968	Code Activité 291	Transmission périodique des courbes de charge (par courbe)		9600968 NF
Fiche 966	Code Activité 291	Relève de courbes de mesures par GSM :		
		Test de com. Positif	9600966 937.66 HT 1125.19 TTC	
		Test de com. Négatif	9600967 261.16 HT 313.39 TTC	
Fiche 970	Code Activité 291	Transmission de l'historique de courbes de charge		9600970 NF
Fiche 360	Code Activité	Relevé Spécial	6000340	6000340

	207		59.36 HT 71.23 TTC	26.65 HT 31.98 TTC
Fiche 365	Code Activité 207	Correction index de mise en service Sans déplacement		6000340 24.00 HT 28.80 TTC
Fiche 365	Code Activité 207	Correction index de mise en service Avec déplacement		6000340 57.39 HT 68.87TTC
Fiche 964	Code Activité 291	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne RTC	9800964 125.35 HT 150.42 TTC	
Fiche 340	Code Activité 203	Relève et transmission d'index		6000360 NF
Vérifications/contrôles d'appareils				
Fiche 400	Code Activité xxx	Vérification des protections HTA	7000400 328.09 HT 393.71 TTC	
		Vérification des protections découplage des groupes électrogènes	7000401 328.09 HT 393.71 TTC	
		Vérification des protections HTA et du découplage	677000402 394.04 HT 472.85 TTC	
Fiche 420	Code Activité 295	Autres vérifications - vérification métrologique	7000420 287.23 HT 344.68 TTC	
		- vérification visuelle		7000421 31.82 HT 38.18 TTC
		Vérification de la chaine de mesure	7000422 167.48 HT 200.98 TTC	
Fiche 350	Code Activité 291,298 299	Synchronisation du dispositif de comptage	6000350 26.94 HT 32.33 TTC	
Fiche 810	Code Activité 214 215 216	Mise sous tension provisoire pour essai des installations électriques - Sans mise hors tension finale	9300810 617.30 HT 740.76 TTC	
		- Avec mise hors tension finale	336.79 HT 404.15 TTC	
Fiche 460	Code Activité 268	Séparation de réseau C1 à C3	9300811 271.28 HT 325.54 TTC	
		Séparation de réseau C4-C5		8000461 186.10 HT 223.32 TTC
Prestations liées à la qualité de fourniture				
Fiche 600	Code Activité 293	Qualité de fourniture	9000600 253.99 HT 304.79 TTC	
		- bilan semestriel / an		
		- bilan personnalisé continuité / an	9000601 313.36 HT 376.03 TTC	
			9000602	

		- bilan personnalisé qualité / an	1231.60 HT 1477.92 TTC	
Fiche 700	Code Activité 202	Rendez-vous téléphonique pour analyse technique	8000700 NF	
Fiche 984	Code Activité 202	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	369.78 HT 443.74 TTC	
Fiche 984	Code Activité 202	Analyse ponctuelle de la qualité fourniture	1513.62 HT 1816.34 TTC	
Fiche 978	Code Activité 273	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée -Télécommande 2 directions -Télécommande 3 ou 4 directions	9800978 687.96 HT 825.55 TTC 9800979 739.24 HT 887.09 TTC	
Raccordement et modification de raccordement				
Fiche 870	Code Activité 265	Déplacement d'ouvrages (Autres que compteur ou branchement)	8000870 Devis	
Fiche 880	Code Activité 214 261 265	Suppression de raccordement	8000880 Devis	
Autres prestations				
Fiche 840		Abandon du dispositif de comptage	3000840 NF	
Fiche 920	Code Activité 268	Protection de chantier BT nu (part fixe) BT nu Part variable (par mois/portée) Autres cas	8000920 293.50 HT 352.20 TTC 8000921 9.20 HT 11.04 TTC 8000922 Sur devis	
Fiche 900	Code Activité 232	Modification des codes d'accès	3000900 100.22 HT 120.26 TTC	
Fiche 190	Code Activité 215 216 217	Mise en service ou rétablissement dans la journée		110.55 HT 132.66 TTC
Fiche 920	Code Activité 268	Enquête	3000923 88.78 HT 106.54 TTC	26.65 HT 31.98 TTC
Frais				

Fiche 950	Supplément pour tout rendez-vous demandé en version Express	9999950 52.22 HT 62.66 TTC	9999951 31.96 HT 38.35 TTC
	Annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	9999952 26.10 HT 31.32 TTC	9999953 15.19 HT 18.23 TTC
	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	9999954 101.87 HT 122.24 TTC	9999955 26.65 HT 31.98 TTC
Fiche 990	Forfait « agent assermenté »	9500990 483.14 HT 579.77 TTC	9500991 394.39 HT 473.27 TTC
Fiche 995	Duplicata de document type 1 Document de moins de 12 mois	12.83 HT 15.40 TTC	12.83 HT 15.40 TTC

Fiche 100 A

1ère mise en service (suite raccordement)	MES / RESIL
-----------------------------------------------------	--------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client ou le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation. Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif - Pose d'un compteur - Programmation du compteur - Relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">163.22HT/195.86€ TTC (Compteur GRD)</p> <p>Supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC (En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation CONSUEL.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C4	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphes 1.6.3.1</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C4	Courriel				

Fiche 100 B

1ère mise en service (suite raccordement)	MES / RESIL
------------------------------------------------------	--------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation. Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un compteur électronique - Programmation du compteur (si nécessaire) - Relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">42.21€ HT/50.65€ TTC</p> <p>Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC (En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation CONSUEL. Si le compteur est propriété Client, il est obligatoirement pourvu d'une liaison EURIDIS raccordée sur une embase compatible avec le standard du GRD.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 1.6.3.1.</p>

Fiche 120 A

Mise en service (sur installation existante)	MES / RESIL
--------------------------------------------------------	--------------------

Cible : Clients/Fournisseurs/Producteurs C1, C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la mise en service de l'installation dans le respect des dispositions contractuelles. Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif - Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal - Rétablissement suite coupure, sans intervention sur les appareils - Modification des codes d'accès - Relevé d'index <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160 et 170).</p>	<p><u>Prix</u></p> <p><u>Soutirage</u> :</p> <p style="text-align: center;">104.48€ HT/125.38€ TTC</p> <p><u>Injection</u> :</p> <p style="text-align: center;">104.48€ HT/125.38€ TTC</p> <p>Supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC (En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés (Hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans les fiches 160 et 170).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation CONSUEL.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C4	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 1.6.3.1</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C4	Courriel				

Fiche 120 B

Mise en service (sur installation existante)	MES / RESIL
--------------------------------------------------------	--------------------

Cible : Clients/Fournisseurs/Producteurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise en service de l'installation dans le respect des dispositions contractuelles. Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Sans déplacement</u> ⁽²⁾</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Avec déplacement</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif - Rétablissement suite coupure, sans intervention sur les appareils - Relevé d'index <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans la fiche 180.</p>	<p><u>Prix</u></p> <p><u>Soutirage</u> :</p> <p><u>Sans déplacement</u> 11.82€ HT/14.18€ TTC</p> <p><u>Avec déplacement</u> 11.82€ HT/14.18€ TTC</p> <p><u>Injection</u> :</p> <p><u>Sans déplacement</u> 41.75€ HT/50.10€ TTC</p> <p><u>Avec déplacement</u> 41.75€ HT/50.10€ TTC</p> <p>Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC (En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés (Hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans la fiche 180.)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 1.6.3.1</p>

² Notamment dans le cas où le nouvel occupant était connu au moment de la résiliation du prédécesseur et que le fournisseur est identique.

Fiche 130

Changement de fournisseur **MES / RESIL**

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - production d'un relevé estimé (ou télérelevé) - le déplacement éventuel pour : - la modification des codes d'accès (sur les compteurs électroniques télérelevés, la modification pour les autres compteurs se fait lors de la relève de fin de mois) - le paramétrage compteur si nécessaire <p>Nota : la mise à zéro des contrôleurs de puissance (servant à la mesure des dépassements) est réalisée lors de la relève de fin de mois. Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180).</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">NF</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Le changement de fournisseur est réalisé au 1er du mois suivant si la demande est formulée avant le 10 du mois M-1.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax</p> <p>C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, Paragraphe 1.3</p>

Fiche 135

Changement de responsable d'équilibre

MES / RESIL

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u> Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><u>Facturation</u> <input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u> - rattachement contractuel</p>	<p><u>Prix</u> Couvert par le TURP en vigueur NF (En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u> Conforme aux règles prises en application du II de l'article 15 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u> Contrat GRD-F, conditions générales, Paragraphe 1.3</p>

Fiche 140

Résiliation Sans débranchement	MES / RESIL
------------------------------------------	--------------------

Cible : Clients/Fournisseurs/Producteurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, le distributeur assure la résiliation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - résiliation administrative - déplacement éventuel pour ⁽³⁾ : <ul style="list-style-type: none"> - suspension de la fourniture - relevé d'index (ou télérelevé) 	<p><u>Prix en Soutirage</u></p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 124.05 €HT/148.86€TTC C5 NF</p> <p><u>Prix en injection</u></p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 124.05€HT/148.86€TTC C5 32.76€HT/39.31€TTC</p> <p style="font-size: small;">(En jour ouvré et horaire normal).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés (Sans dépose compteur)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Pas de résiliation en cas de changement de fournisseur.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales, paragraphes 10.6. Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphes 1.6.3.2, 1.6.3.3, 1.6.3.5, 9.4.2, 10.8</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

³ Sauf pour les clients du segment C5, dans le cas où le successeur est connu et conserve le même fournisseur.

Fiche 160

Modification de formule tarifaire d'acheminement	Prestation liée à une modification contractuelle
-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de version tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- Intervention simple avec déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de câblage si nécessaire - dépose EJP si nécessaire - dépose relais si nécessaire - remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge - programmation du compteur - relevé d'index <p>- Pose ou changement de compteur avec déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation éventuelle du panneau de comptage - pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur - pose, dépose ou remplacement d'horloge ou dépose relais EJP - programmation du compteur et/ou réglage d'horloge - relevé d'index <p>- Intervention simple sans déplacement</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">162.24€HT/194.69€TTC</p> <p>Supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC</p> <p style="text-align: center;">406.43€HT/487.72€TTC</p> <p>Supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC</p> <p style="text-align: center;">17.68€HT/21.22€TTC</p> <p><small>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</small></p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai contact client : 2 jours ouvrés Délai réalisation : Standard : 1^{er} du mois M+1 pour une demande formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1^{er} du mois M+2 Express :</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C4 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales chapitre 7 Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 3.1.1, chapitre 4 et annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>

Fiche 170

Modification de puissance d'acheminement	Prestation liée à une modification contractuelle
-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Cible : Clients C1 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle technique prévue au contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- A distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - télé-paramétrage du comptage - télérelève <p>- Intervention simple avec déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modif. paramétrage du comptage - réglage disjoncteur - relevé d'index <p>- Intervention avec changement de couplage de TC</p> <p>- Intervention avec changement de TC HTA : Le changement de TC est effectué par le client propriétaire de son installation. Le distributeur change la puissance et effectue le contrôle de la chaîne de mesure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle cohérence des TC - vérification câblage des TC/TT - relevé d'index <p>- Intervention avec changement de TC BTA :</p> <p>En fonction de la génération du matériel, le distributeur effectue le changement de TC ou une modification de l'installation. Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture. Le distributeur change la puissance et effectue le contrôle de la chaîne de mesure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement du couplage des TC ou des TC - contrôle cohérence métrologique à la pince ampèremétrique - réglage des appareils - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p>A distance 66.53€ HT/79.84€ TTC</p> <p>Intervention simple avec déplacement 66.53€ HT/79.84€ TTC (Sans modif. de couplage ni changement d'appareil)</p> <p>Intervention avec changement de couplage de TC 66.53€ HT/79.84€ TTC</p> <p>Intervention avec changement de TC HTA 66.53€ HT/79.84€ TTC</p> <p>Intervention avec changement de TC BTA 66.53€ HT/79.84€ TTC</p>

Modification de puissance d'acheminement (suite)

<p>- Intervention avec changement de comptage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépose de l'ancien compteur et/ou disjoncteur - adaptation éventuelle ou remplacement du panneau de comptage - pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur - programmation du compteur - relevé d'index 	<p>Intervention avec changement de comptage par le distributeur</p> <p style="text-align: center;">66.53€ HT/79.84€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>(Pour les cas ne nécessitant pas d'adaptation de la chaîne de comptage) Délai contact client : 2 jours ouvrés Délai réalisation : respect de la date convenue avec le client <u>Attention</u> : en fonction de la date de l'intervention, le changement de puissance pourra être pris en compte au mois M+1 ou au mois M+2. (M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon M+2)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Si le comptage est fourni par le Client ou le Fournisseur, il doit être compatible avec le protocole de communication de la norme CEI 62056 (COSEM) ou TRIMARAN.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table border="0"> <tr> <td>C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C4	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales, paragraphes 2.2.1, 4.4, 8.1.2.1.3 Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 4.4, 7.3.5.5, annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C4	Courriel				

Fiche 176

Modification de comptage sur réducteur	Prestation liée à une modification contractuelle
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle technique prévue au contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- A distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - télé-paramétrage du comptage - télérelève <p>- Intervention simple avec déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modif. paramétrage du comptage - réglage disjoncteur - relevé d'index <p>- Intervention avec déplacement pour : changement de compteur</p> <p><u>Délai standard de réalisation :</u></p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>A distance 17.68€ HT/21.22€ TTC</p> <p>Intervention simple avec déplacement 162.24€ HT/194.69€ TTC (Sans modif. de couplage ni changement d'appareil)</p> <p>Intervention avec changement de compteur 406.43€ HT/487.72€ TTC</p>

Fiche 180

Modification de la formule tarifaire ou de la puissance d'acheminement	Prestation liée à une modif. contractuelle
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de la formule tarifaire ou de la puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Cas 0 : Sans intervention technique</p> <p>Cas 1 : Intervention avec déplacement et réglage appareil de contrôle</p> <p>Cas 2 : Intervention avec déplacement pour changement d'un appareil</p> <p>Cas 3 : Intervention avec déplacement pour changement deux appareils</p> <p>Cas 4 : Passage de Simple Tarif à DT ou inverse + modification de puissance avec changement d'un appareil</p> <p>Cas 5 : Passage de triphasé à monophasé ou inverse</p> <p>Pour toutes autres prestations, nous contacter</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Cas 0 0.00€ HT/0.00€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>Cas 1 31.82€ HT/38.18€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>Cas 2 47.36€ HT/56.83€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>Cas 3 57.28€ HT/68.74€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>Cas 4 47.36€ HT/56.83€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>Cas 5 133.75€ HT/160.50€ TTC Supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Tout compteur propriété Client ou Fournisseur doit être compatible avec protocole EURIDIS</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 3.1.1, 4.4, 7.3.5.5, annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>

Fiche 190

Mise en service ou rétablissement dans la journée	OPTION
--------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients / Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur ou du client, le distributeur procède au rétablissement ou la mise en service dans la journée.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Le service est facturé sur la base d'un forfait. Le forfait comprend la pose, la dépose et l'immobilisation du matériel</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des fusibles - Programmation du comptage - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p>Si l'intervention fait suite à une erreur du GRD, elle n'est pas facturée. Sinon :</p> <p style="text-align: center;">110.55€ HT/132.66€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, majoré en dehors des heures ci-dessus).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Dans la journée</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F : pas de mention</p>

Fiche 200

Intervention pour impayé et rétablissement (sans collecte de chèque)	Intervention pour impayé
------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs/Producteurs C1, C2 à C5

<p>Description</p> <p>A l'initiative du distributeur ou à la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure entre J+8 et J+12 (jours ouvrés). Le règlement de service prévoit un délai de prévenance de 10 jours avant la coupure. Il est suggéré au fournisseur d'effectuer la demande d'intervention pour coupure simultanément à la mise en demeure du client. Nota : le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jour fériés.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>La coupure pour impayée et le rétablissement est facturée au forfait.</p>																											
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT, éventuellement sur réseau aérien ou souterrain en BT) - Relevé d'index - Rétablissements HTA ou BT <p>Pour les C5, le tarif comprend la suspension de l'alimentation, la réduction de puissance pour un point de connexion résidentiel, le relevé d'index et le rétablissement. Au-delà de ces interventions sur un point de connexion, il y aura facturation de chaque déplacement.</p>	<p>Prix</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">SOUTIRAGE</th> <th style="text-align: center;">C1 à C4</th> <th style="text-align: center;">C5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coupure</td> <td style="text-align: center;">121.17€ HT 145.40€ TTC</td> <td style="text-align: center;">44.94€ HT 53.93€ TTC</td> </tr> <tr> <td>Interventions supp.</td> <td></td> <td style="text-align: center;">44.45 € HT</td> </tr> <tr> <td>Rétablissement</td> <td style="text-align: center;">141.93€ HT 170.32€ TTC</td> <td style="text-align: center;">NF</td> </tr> <tr> <td>Supplément express</td> <td style="text-align: center;">52.22€ HT 62.66€ TTC</td> <td style="text-align: center;">31,96€ HT 38.35€ TTC</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">INJECTION</th> <th style="text-align: center;">C1 à C4</th> <th style="text-align: center;">C5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coupure</td> <td style="text-align: center;">121.17€ HT 145.40€ TTC</td> <td style="text-align: center;">79.42€HT 95.30€TTC</td> </tr> <tr> <td>Rétablissement</td> <td style="text-align: center;">141.93€ HT 170.32€ TTC</td> <td style="text-align: center;">103.89€HT 124.67€TTC</td> </tr> <tr> <td>Supplément express</td> <td style="text-align: center;">52.22€ HT 62.66€ TTC</td> <td style="text-align: center;">31,96€ HT 38.35€ TTC</td> </tr> </tbody> </table> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>	SOUTIRAGE	C1 à C4	C5	Coupure	121.17€ HT 145.40€ TTC	44.94€ HT 53.93€ TTC	Interventions supp.		44.45 € HT	Rétablissement	141.93€ HT 170.32€ TTC	NF	Supplément express	52.22€ HT 62.66€ TTC	31,96€ HT 38.35€ TTC	INJECTION	C1 à C4	C5	Coupure	121.17€ HT 145.40€ TTC	79.42€HT 95.30€TTC	Rétablissement	141.93€ HT 170.32€ TTC	103.89€HT 124.67€TTC	Supplément express	52.22€ HT 62.66€ TTC	31,96€ HT 38.35€ TTC
SOUTIRAGE	C1 à C4	C5																										
Coupure	121.17€ HT 145.40€ TTC	44.94€ HT 53.93€ TTC																										
Interventions supp.		44.45 € HT																										
Rétablissement	141.93€ HT 170.32€ TTC	NF																										
Supplément express	52.22€ HT 62.66€ TTC	31,96€ HT 38.35€ TTC																										
INJECTION	C1 à C4	C5																										
Coupure	121.17€ HT 145.40€ TTC	79.42€HT 95.30€TTC																										
Rétablissement	141.93€ HT 170.32€ TTC	103.89€HT 124.67€TTC																										
Supplément express	52.22€ HT 62.66€ TTC	31,96€ HT 38.35€ TTC																										
<p>Standards de réalisation</p> <p>Coupure : Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p> <p>Rétablissement : Standard : 1 jour ouvré Express : le jour même</p>																												
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <p>Accès possible C1– C5 Courriel, courrier, fax, téléphone</p>	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD, conditions générales paragraphe 8.2.2, 8.2.3 Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 5.5</p>																											

Fiche 968

Transmission hebdomadaire de courbes de charge	OPTION
-------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du client ou du fournisseur, le distributeur fournit les courbes de charge collectées pour une périodicité donnée (hebdomadaire).</p> <p>Les courbes de charges hebdomadaires sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p> <p>Les données sont transmises par mail.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Récupération des points 10 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation automatique de la courbe de charge - Envoi des éléments par mail sous forme .xls ou .txt 	<p><u>Prix</u></p> <p><u>CDC hebdomadaire</u></p> <p style="text-align: center;">NF</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard :</p> <p>Hebdomadaire J+2 de S+1</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge. Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1, C2 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales paragraphe 3.2.1, 3.2.2</p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 7.4 et annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>

Fiche 320

Transmission mensuelle des index et des puissances atteintes	Transmission des données de relève
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur publie tous les mois les index d'énergie réactive et de puissance atteinte, ainsi que la consommation mensuelle par PADT, sur la base d'un relevé effectif sur site ou par télérelève. Si les points de comptage n'ont pas pu être relevés, les données publiées sont une estimation calculée sur la base des historiques de consommation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des données - Validation éventuelle - Envoi des éléments 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">NF</p> <p><small>(En jour ouvré et horaire normal).</small></p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Mensuel</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Sans objet</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 3.1.5.1</p>

Fiche 340

Relève spéciale	Transmission des données de relève
------------------------	-------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande du client ou du fournisseur dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande pour résiliation - demande pour changement de fournisseur - doute sur consommation - présomption d'erreur de relève <p>Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages ...).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) <p>La vérification des données de relève à l'initiative du distributeur n'est pas facturée au fournisseur. Dans les autres cas, la prestation est facturée au forfait.</p> <p>Nota : l'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du distributeur est avérée</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relève du compteur par déplacement d'un agent ou télérelève - Lecture des index - Selon les cas, remise à zéros des dépassements - Envoi des éléments 	<p><u>Prix</u></p> <p>NF</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 3.1.4.1, 3.1.5.3, 3.1.5.4</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 360

Relève et transmission d'index	Transmission des données de relève
---------------------------------------	-------------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur met à disposition les données de comptage (index) pouvant correspondre à un relevé réel ou à une estimation calculée sur la base des historiques de consommation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relève du compteur - Envoi des éléments 	<p><u>Prix en Soutirage</u></p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 59.36€ HT/71.23€ TTC</p> <p style="text-align: center;">C5 26.65€ HT / 31.98€ TTC</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Trimestriel</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès auto-relève (C5) : téléphone, fax</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 3.1.5.1</p>

Fiche 400

Vérification des protections HTA	Vérification d'appareils
-----------------------------------------	---------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 et C3

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, ou lors de la mise en service de nouveaux postes de livraison, il s'agit de vérifier les protections HTA sur l'installation client. La réglementation NF C13100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections une fois par an. Cette intervention nécessite au préalable une intervention (gratuite) pour consignation, et une déconsignation (voir fiche 460), avant la remise sous tension.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires - vérification des protections et selon le cas réglage - dépose du matériel - remise en exploitation (après déconsignation) - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p>Protections HTA : 328.09€ HT/393.71€ TTC</p> <p>Protections de découplage : 328.09€ HT/393.71€ TTC</p> <p>Protections HTA et de découplage : 394.04€ HT/472.85€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai contact client : 2 jours ouvrés Délai réalisation : 10 jours ouvrés + respect de la date convenue avec le client</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="background-color: yellow;">C1</td> <td style="background-color: yellow;">Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td style="background-color: yellow;">C2 – C3</td> <td style="background-color: yellow;">Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C3	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>NFC 13 100 Contrat CARD : conditions générales, paragraphes 2.3.2, 3.1.1.3 et 5.1.3.3 Contrat GRD-F : conditions générales, paragraphe 2.3</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C3	Courriel				

Fiche 420

Vérification métrologique du compteur	Vérification d'appareils
--------------------------------------------------	-------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ)</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins d'1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et - accessoires) - vérification métrologique - contrôle de cohérence des TC - dépose des appareils de vérification - relevé d'index - Vérification de la cohérence métrologique de l'installation et vérification du câblage des TT et TC. 	<p><u>Prix</u></p> <p>Vérification métrologique C1 à C4 287.23€ HT/344.68€ TTC</p> <p>Client C5 Vérification visuelle ne nécessitant pas d'outillage spécifique 31.82€ HT/38.188€ TTC</p> <p>Opérations ci-dessus, non facturées si un défaut est constaté sur le compteur.</p> <p>Vérification de la chaîne de mesures C1 à C4 167.48€ HT/200.98€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai contact client : 2 jours ouvrés Délai réalisation : 10 jours ouvrés lorsque la vérification est réalisée in situ. Dans le cas des déposes pour contrôle en laboratoire les délais peuvent s'allonger jusqu'à 2 mois.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC et TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>NFC 13 100 Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F : conditions générales, paragraphe 3.1.6</p>

Fiche 460

Séparation de réseaux	Réseau/Branchement
------------------------------	---------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du client ou du fournisseur, le distributeur intervient pour séparer du réseau l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. La séparation d'avec le réseau implique une coupure de l'alimentation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Seules les majorations d'heures de main d'œuvre pour les interventions réalisées en dehors des heures ouvrées sont facturées. Les temps d'attente éventuels au-delà de 30 minutes au moment de la déconsignation sont également facturés sur la base des coûts standards de main d'œuvre.</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manoeuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau - Ouverture des appareils - Pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte - Vérification d'absence de tension et remise d'une attestation de séparation de réseau <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'installation - Récupération de l'attestation de séparation de réseau - Enlèvement des cadenas et remise sous tension de l'installation 	<p><u>Prix</u></p> <p>Pour les clients C1 à C3 : Dans la limite d'une demande par an NF</p> <p>Demande supplémentaire : 271.28€ HT/325.54€ TTC</p> <p>Pour les clients C4 et C5 : 186.10€ HT/223.32€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai contact client : 2 jours ouvrés Délai réalisation : respect de la date convenue avec le client avec un minimum de 21 jours de délais</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La responsabilité du distributeur ne pourra être mise en cause en cas de rupture d'appareils au moment de manœuvres pour cause de vétusté ou absence d'entretien périodique.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C3	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>C18-510</p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F : pas de mention</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C3	Courriel				

Fiche 550

Information coupure pour travaux	Information réseau
-----------------------------------------	---------------------------

Cible : Clients C1 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le distributeur peut être amené à effectuer des coupures. L'information est faite par voie d'affichage, voie de presse, ou par courrier. Les clients CARD peuvent être contactés, pour plus de précautions, par téléphone.</p> <p>Nota : clients prioritaires ⁴ : l'information est effectuée dès que des travaux peuvent fragiliser l'alimentation du client, même s'ils ne doivent pas entraîner de coupure.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- appel téléphonique des clients C1 - informations de tous les clients concernés par la coupure par courrier, par voie d'affichage ou de presse</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">NF</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Client C1 : contact téléphonique préalable à la coupure. Clients C2 à C5 : information écrite ou par voie d'affichage au moins 5 jours ouvrés avant la coupure. Standard : pas plus de 2 coupures pour travaux par an.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Sans objet</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Arrêté ministériel du 5/7/90 Contrat CARD : paragraphe 5.1.1 Contrat GRD-F :</p>

⁴ Le critère « prioritaire » est déterminé par les préfectures

Fiche 600

Qualité de fourniture	OPTION Information réseau
------------------------------	-------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur adresse au client un bilan de continuité. Les éléments communiqués sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de coupures brèves et longues - leurs motifs - leur durée. <p>A la demande ce bilan peut être semestriel, tenir compte des engagements de continuité ou de qualité de l'onde souscrit dans le contrat.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) <p>Bilan semestriel : facturation mensuelle Bilan personnalisé : facturation mensuelle</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Télérelève ou - intervention sur place si nécessaire (bilan continuité) - analyse des données et envoi du bilan par courrier <p>BILAN STANDARD (semestriel) DE CONTINUITÉ</p> <p>BILAN PERSONNALISÉ (annuel) DE CONTINUITÉ Seuils personnalisés sur brèves et longues</p> <p>BILAN PERSONNALISÉ (annuel) DE QUALITÉ Seuils personnalisés sur creux de tension (Nb, durée et profondeur des creux de tension)</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">253.99€ HT/304.79€ TTC / an</p> <p style="text-align: center;">313.36€ HT/376.03€ TTC / an</p> <p style="text-align: center;">1231.60€ HT/1477.92€ TTC / an</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : envoi dans le mois qui suit la fin de la période concernée.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Souscription dans le contrat Pour modifier le contenu des engagements, ou modifier la périodicité des bilans, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD : conditions particulières, paragraphes 5 et 7 Contrat GRDF : annexe « Dispositions générales relatives à l'utilisation du RPD » version HTA, paragraphes 5.3, 5.5, 5.6, 5.7 et 7.</p>

Fiche 700

RV téléphonique pour analyse technique	Analyse technique
---------------------------------------------------	--------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs/Tiers

<p><u>Description</u></p> <p>Certaines demandes client nécessitent une analyse technique ou la prise de conseils et d'explication auprès du distributeur.</p> <p>Dans ce cas, un RDV téléphonique peut être pris auprès du distributeur, qui appelle le client pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir des explications techniques - déterminer à qui incombe le paiement des travaux - dans les cas simples, évaluer le budget nécessaire à la réalisation technique envisagée, et établir un chiffrage estimatif par téléphone si le client décide de passer commande - Dans les cas complexes, renseigner le client sur le coût de certains actes (ex : ouverture de tranchée ...) <p>Selon le degré de complexité de la demande exprimée, le distributeur détermine si une visite sur place est nécessaire ou non pour établir le devis.</p> <p>Ce rendez-vous est proposé au fournisseur pour les clients rattachés à son périmètre.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) <p>Le rendez-vous téléphonique et le déplacement éventuel d'un technicien pour l'élaboration du devis sont compris dans le tarif d'acheminement. La réalisation des travaux est facturée au coût réel.</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appel téléphonique par le distributeur - fourniture d'informations techniques - évaluation du coût total du projet ou d'éléments particuliers - établissement d'un devis par téléphone, selon les cas - déplacement d'un technicien sur place si nécessaire - envoi du devis 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">NF</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard :</p> <p>RDV téléphonique sous 5 jours ouvrés</p> <p>Devis envoyé sous 10 jours ouvrés</p> <p>Raccordements, consulter la fiche 840.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRDF : conditions générales paragraphe 1.6.3.1.</p>

Fiche 810

Mise sous tension pour essais des installations électriques	OPTION
--------------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Le forfait proposé correspond à la mise en service pour essais de l'installation électrique de l'utilisateur non résidentiel. Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement / débranchement.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Le paiement total est exigé au moment de la demande. (Mise en et hors tension provisoire)</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Sont comprises les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique pour la MES (Mise en Service) et la MHS (Mise Hors Service) de l'installation - pose d'un compteur propriété Régie - mise en service - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p>Forfaits hors heures majorées et hors express</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>MES</th> <th>MHS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1 à C4</td> <td>617.30€ HT 740.76€ TTC</td> <td>336.79€ HT 404.15€ TTC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Client C1 à C4 supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>		MES	MHS	C1 à C4	617.30€ HT 740.76€ TTC	336.79€ HT 404.15€ TTC
	MES	MHS					
C1 à C4	617.30€ HT 740.76€ TTC	336.79€ HT 404.15€ TTC					
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés sous réserve de compatibilité du réseau</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le paiement total est exigé au moment de la demande faite par le responsable de la société.</p> <p>Présentation du CONSUEL A la fin de la durée maximale de la mise sous tension provisoire définie par le GRD et en l'absence de certificat CONSUEL ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le PDL sera mis hors tension</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F : pas de mention</p>						

Fiche 840

Abandon du dispositif de comptage	Autres prestations
------------------------------------------	---------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, lorsque le dispositif de comptage en propriété fonctionne, la prestation consiste en le transfert administratif de la propriété du comptage.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le transfert administratif - La mise à jour du SI - La modification de la composante annuelle (CC) <p>Il peut arriver que l'un des éléments du comptage en propriété de l'utilisateur soit défectueux. Dans ce cas, la prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le changement du dispositif de comptage - La vérification du bon fonctionnement - La mise en exploitation du comptage - Les relèves d'index (ancien et nouveau) 	<p><u>Prix</u></p> <p>Dans les deux cas, les coûts sont intégralement couverts par le TURP</p> <p style="text-align: center;">BAREME</p> <p><small>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</small></p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>La prestation est réalisée à la date convenue avec le demandeur</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, Contrat GRD-F :</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 860

Modification de comptage à lecture directe	Modification d'ouvrage
---------------------------------------------------	-------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste en, si nécessaire, la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage et en le relevé d'index</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) Facturation auprès du fournisseur.</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>-modification du tableau de comptage -changement du compteur -programmation du compteur -relevé d'index</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">BAREME</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Devis envoyé sous 10 jours ouvrés Réalisation dans le respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>

Fiche 870

Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement	Modification d'ouvrage
----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2 à C5 et Tiers

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande d'un tiers, le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage. Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes) ⁽¹⁰⁾</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Dans certaines conditions, les travaux sont gratuits pour le demandeur (ex : cas de privation de jouissance, droit de bâtir ou de clore, modification de voirie) Facturation auprès du demandeur. Paiement d'un acompte de 50 % du montant du devis à la commande, le solde devant être réglé à la fin des travaux.</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Etude de la solution technique, rédaction de la proposition technique et financière et les travaux de déplacement de l'ouvrage</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">Sur devis</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Devis envoyé sous 10 jours ouvrés Réalisation dans le respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel, courrier, fax</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, pas de mention Contrat GRD-F : pas de mention</p>

¹⁰ Voir fiche 700.

Fiche 880

Débranchement	Modification d'ouvrage
----------------------	-------------------------------

Cible : Clients / Fournisseurs C1, C2 à C5 et Tiers

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, le distributeur peut être sollicité pour débrancher un poste HTA ou supprimer un branchement BT lors d'une résiliation, ou postérieurement à celle-ci. La dépose du compteur est incluse dans cette prestation</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Facturation auprès du demandeur. Paiement du montant total du devis à la commande.</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- Interruption de la fourniture si nécessaire - Débranchement</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">Sur devis</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Contact client : 2 jours ouvrés Devis envoyé sous 10 jours ouvrés Réalisation dans le respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel, courrier, fax	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, paragraphes 2.4 et 10.6. Contrat GRD-F : pas de mention</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel, courrier, fax				

Fiche 900

Modification des codes d'accès	Autres prestations
---------------------------------------	---------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Afin de préserver la confidentialité de ses données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs. Pour les clients en contrat unique, le fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- modification administrative - modification des paramétrages du comptage</p> <p>Intervention éventuelle pour :</p> <p>- relevé d'index - remplacement des mémoires des compteurs</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">100.22€ HT/120.26€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F : pas de mention</p>

Fiche 920

Protections de chantier	Autres prestations
--------------------------------	---------------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs/Tiers C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Mise en œuvre des mesures de protections du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage de lignes électriques ou mise hors tension des ouvrages pour travaux</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition du matériel isolant adapté - pose du matériel - dépose du matériel <p>Autres cas : La prestation consiste en l'étude de la solution technique, l'envoi du devis et soit la réalisation des travaux de protection du réseau avec l'installation puis la dépose du matériel adéquat, soit la mise hors tension des ouvrages du réseau et la remise en état du réseau.</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Part fixe 293.50€ HT/352.20€ TTC</p> <p>Part variable (par mois et par portées isolées) 9.20€ HT/11.04€ TTC</p> <p>C1 à C4 supplément express 52.22€ HT/62.66€ TTC C5 supplément express 31.96€ HT/38.35€ TTC</p> <p style="text-align: center;">SUR DEVIS</p> <p><small>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</small></p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Pour l'isolation réseau nu BT :</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p> <p>Pour les autres cas : à la date convenue avec le demandeur</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F : pas de mention</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 925

Frais divers	Autres prestations
---------------------	---------------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2 à C5

DESIGNATION	SERVICES CONCERNES	DESCRIPTION	PRIX FACTURE
Activation de la sortie TIC		Activation de la sortie « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé d'index	<p>C1-C4 103.18€ HT 123.82€ TTC</p> <p>C5 26.65€ HT 31.98€ TTC</p>
<u>Standards de réalisation</u>		<u>Clauses restrictives</u>	
Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés			
<u>Canaux d'accès à la prestation</u>		<u>Références contractuelles</u>	
Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel		Contrat GRD-F : pas de mention	
Intervention de courte durée		Réalisation d'une intervention de durée < à 15 mn autres que celles définies par ailleurs, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'interface TIC - Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur - Vérification des contacts tarifaires du compteur - Ouverture de local - Contrôle de tension instantanée sans pose d'enregistreur - Etc. 	<p>C1-C4 103.18€ HT 123.82€ TTC</p> <p>C5 26.65€ HT 31.98€ TTC</p>
<u>Standards de réalisation</u>		<u>Clauses restrictives</u>	
Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés			
<u>Canaux d'accès à la prestation</u>		<u>Références contractuelles</u>	
Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel		Contrat GRD-F : pas de mention	

Fiche 950

Frais divers	Autres prestations
---------------------	---------------------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2 à C5

DESIGNATION	SERVICES CONCERNES	DESCRIPTION	RIX FACTURE
Intervention express	Coupure Rétablissement Relevé spécial Modification de puissance Enquête	Supplément pour tout rendez-vous demandé en version Express	C1-C4 52.22€ HT 62.66€ TTC C5 31.96€ HT 38.35€ TTC
Frais de dédit	Toutes interventions programmées quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	C1-C4 26.10€ HT 31.32€TTC C5 15.19€ HT 18.23€ TTC
Déplacement vain	Toutes interventions quelques soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	C1-C4 101.87€ HT 122.24€ TTC C5 26.65€ HT 31.98€TTC

Fiche 175

Remplacement du compteur	OPTION/ modification de comptage
---------------------------------	-----------------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, le distributeur assure la prestation du changement de compteur.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose du compteur en place - Pose du compteur électronique (non évolué) - Activation de l'interface TIC - Relevé d'index (ou télérelevé) 	<p>Prix :</p> <p style="text-align: center;">C1 à C4</p> <p style="text-align: center;">406.43€ HT/487.72€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, Contrat GRD-F,</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 962

Mise en place d'un système de télé-report d'index	Option
----------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients / Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur ou du client, le distributeur procède à la mise en place d'un télé-report d'index.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Le service est facturé sur la base du coût réel. Le Devis comprend la pose, la dépose et l'immobilisation du matériel</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de télé-report - Programmation du comptage - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p>Coût réel</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">DEVIS</p> <p><small>(En jour ouvré et horaire normal, majoré en dehors des heures ci-dessus).</small></p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>A la date convenue avec le demandeur</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F : pas de mention</p>

Fiche 390

Raccordement au réseau RTC **OPTION**

Cible : Clients/ Fournisseurs C1, C2 à C4

<p>Description</p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur Cette prestation correspond au raccordement du système de comptage sur une ligne téléphonique RTC mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs mesurées se limitent aux index).</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif - Raccordement de la ligne au compteur - Programmation du compteur <p>*Pour relève de courbes de mesures ⁽¹¹⁾</p> <p>* Pour relève d'index</p>	<p>Prix</p> <p>125.35€ HT/150.42€ TTC</p> <p>Supplément express 52.66€ HT/62.66€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Mise en service sous réserve de l'éventuelle activation ou transfert de ligne par l'opérateur téléphonique et sous réserve de la compatibilité de la ligne RTC.</p>
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C4 Courriel</p>	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F,</p>

(11) Le prix facturé par l'opérateur téléphonique pour l'activation ou le transfert de la ligne est facturé en sus.

Fiche 966

Raccordement au réseau GSM **OPTION**

Cible : Clients C1/ Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur Cette prestation qui permet, dans l'attente de la mise à disposition de l'utilisateur d'une ligne RTC, la mise en œuvre d'une solution palliative de relevé par GSM pour une durée de deux ans, consiste en la mise à disposition et au raccordement de l'interface de communication, le test de communication et la dépose de l'interface à l'issue de la période transitoire.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif - Raccordement du compteur au GSM - Programmation du compteur <p>*Test de communication positif</p> <p>*Test de communication négatif</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>937.66€ HT/1125.19€ TTC</p> <p>261.16€ HT/313.39€ TTC</p> <p>Supplément express 52,22€ HT/62.66€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal, certain matériel pouvant ne pas être compris).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés Express : 5 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de l'activation par l'opérateur téléphonique.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C4 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD : pas de mention Contrat GRD-F,</p>

Fiche 970

Transmission l'historique de courbes de charge	OPTION
-------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/ Fournisseurs C1 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande de l'utilisateur ou du tiers autorisé par cet utilisateur, le distributeur fournit les courbes de charge collectées pour une périodicité donnée (historique).</p> <p>Cette prestation ne peut être demandée que dans le cas où la composante annuelle de comptage du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (la CC du TURP) au point de connexion est celle relative aux grandeurs mesurées correspondant à la courbe de mesure</p> <p>Les données sont transmises par email ou courrier</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Récupération des points 10 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation automatique de la courbe de charge - Envoi des éléments par mail sous forme .xls ou .txt ou par courrier 	<p><u>Prix</u></p> <p>CDC historique</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.5em;">NF</p> <p>en jour ouvré et horaire normal</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard :</p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge. Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1, C2 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales paragraphe 3.2.1, 3.2.2</p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 7.4 et annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>

Fiche 972

Transmission l'historique d'index **OPTION**

Cible : Clients/ Fournisseurs C1 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande de l'utilisateur ou du tiers autorisé par cet utilisateur, le distributeur fournit les index en cours de l'année précédant la demande (historique).</p> <p>Les données sont transmises par email ou courrier</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Récupération des index</p> <p>- Envoi des éléments par mail sous forme .xls ou .txt ou par courrier</p>	<p><u>Prix</u></p> <p><u>Index historique</u></p> <p style="text-align: center;">NF</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1, C2 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, conditions générales paragraphe 3.2.1, 3.2.2</p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphe 7.4 et annexes « dispositions générales d'utilisation du RPD »</p>

Fiche 978

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	OPTION
---------------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée pour permettre la diminution du temps de coupure en cas d'incident.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Le gestionnaire de réseau détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique de son réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose du système de télécommande - Raccordements aux cellules motorisées - Raccordement au réseau téléphonique - Essais et validation du bon fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> - Télécommande 2 directions - Télécommande 3 ou 4 directions 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">687.96€ HT/825.55€ TTC</p> <p style="text-align: center;">739.24€ HT/887.09€ TTC</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de l'étude de réalisation : 6 semaines - Réalisation : à la date convenue avec l'utilisateur 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée.</p> <p>Motorisation des interrupteurs concernés et compatibilité avec le coffret de télécommande du GRD</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible C1 à C3</p> <p style="text-align: right; color: yellow;">Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p style="color: yellow;">Contrat CARD,</p> <p style="color: yellow;">Contrat GRD-F,</p>

Fiche 980

Mise en place d'un dispositif d'échange d'information d'exploitation	OPTION
-----------------------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Producteurs

<p><u>Description</u></p> <p>Pour les points de connexion en injection, mise en place d'une fonction de télémesure permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion. Cette installation peut être requise par le GRD au titre de la réglementation en vigueur</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Le gestionnaire de réseau détermine la solution à mettre en place en fonction de la configuration technique de son réseau et du point de connexion.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pose du système de télémesure -Raccordements électriques -Raccordement au réseau téléphonique -Essais et validation du bon fonctionnement 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">880.04€ HT/1056.05€ TTC/an</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi de l'étude de réalisation : 6 semaines - Réalisation : à la date convenue avec l'utilisateur 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD,</p> <p>Contrat GRD-F,</p>

Fiche 982

Etude détaillée de raccordement **OPTION**

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur effectue à la demande de l'utilisateur une étude détaillée de raccordement au réseau public de distribution (RPD). Cette étude est effectuée selon les modalités figurant dans la documentation technique de référence du GRD</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation peut être demandée lorsque le projet de raccordement ne répond pas aux conditions standards de raccordement telles que mentionnées dans la gestion des demandes de raccordement publiées par le GRD. Elle ne constitue pas à elle seule une proposition technique et financière de raccordement.</p> <p>La prestation est également assurée par le GRD lorsque l'utilisateur, disposant d'une proposition technique et financière de raccordement établie dans le cadre du barème de facturation des opérations de raccordement du GRD, souhaite modifier les caractéristiques de son installation entraînant une nouvelle étude détaillée afin d'actualiser la proposition technique et financière de raccordement initiale.</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">DEVIS</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>3 mois</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>

Fiche 984

Etude de perturbations **OPTION**

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Pour un point de connexion HT ou BT existant, source de perturbations de la tension ou à l'occasion d'ajout de machines perturbatrices, la prestation consiste en la modélisation du réseau et la vérification de la solution technique de limitation des perturbations proposées par l'utilisateur. Cette étude peut déboucher sur la proposition d'une nouvelle solution de raccordement</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Modélisation du réseau Vérification de la solution technique proposée par l'utilisateur Réponse et éventuelle proposition d'une nouvelle solution de raccordement</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">DEVIS</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>3 mois</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Proposition, par l'utilisateur, d'une solution technique de limitation des perturbations.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>

Fiche 986

Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	OPTION
------------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur assure la prestation qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des flux de soutirage - Enquête sur place si nécessaire - Rapport 	<p>Prix :</p> <p>C1 à C4 88.78€ HT/106.54€ TTC</p> <p>C5 26.65€ HT/31.98€ TTC</p> <p>en jour ouvré et horaire normal</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, Contrat GRD-F,</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 989

Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des SI	OPTION
-------------------------------------------------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Mise à disposition d'une plateforme de tests du système d'information du GRD et assistance technique et fonctionnelle dans le but de permettre au fournisseur de réaliser des tests d'interopérabilité, avec son propre système d'information, différent de ceux proposés par le GRD dans le cadre du dispositif d'homologation en place.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Mise à disposition d'une plateforme de test du SI Assistance technique Assistance fonctionnelle</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">DEVIS</p> <p>(En jour ouvré et horaire normal).</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>3 mois</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <p>C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>

Fiche 990

Forfait « agent assermenté »	OPTION
-------------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Frais appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès-verbal.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement sur place - Enquête d'un agent assermenté - Rapport et dépôt de plainte 	<p>Prix :</p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 483.14€ HT/579.77€ TTC</p> <p style="text-align: center;">C5 394.39€ HT/473.27€ TTC</p> <p style="font-size: small;">(En jour ouvré et horaire normal).</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u></p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès possible</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;">C1</td> <td>Courriel, courrier, fax</td> </tr> <tr> <td>C2 – C5</td> <td>Courriel</td> </tr> </table>	C1	Courriel, courrier, fax	C2 – C5	Courriel	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD, Contrat GRD-F,</p>
C1	Courriel, courrier, fax				
C2 – C5	Courriel				

Fiche 995

Duplicata de document	OPTION
------------------------------	---------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1, C2 à C5

<p><u>Description</u> Frais appliqués suite à l'envoi d'un document de moins de 12 mois.</p>	<p><u>Facturation</u> <input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u> Copie d'un document déjà délivré dans une période de moins de 12 mois.</p>	<p><u>Prix</u> 12.83€ HT/15.40€ TTC en jour ouvré et horaire normal</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Accès possible C1 Courriel, courrier, fax C2 – C5 Courriel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>